

1.1	Les principales filières de formation	16
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	18
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	20
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	22
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	24
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	26
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	28
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	30
1.9	Les structures de formation initiale	32

## Présentation

Le système éducatif sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche comprend trois niveaux partagés en cycles.

**Le premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

**Le second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième SEGPA) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en cours de rénovation : disparition progressive du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », développement du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

**L'enseignement post-secondaire et supérieur**, est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus Licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus Master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus Doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

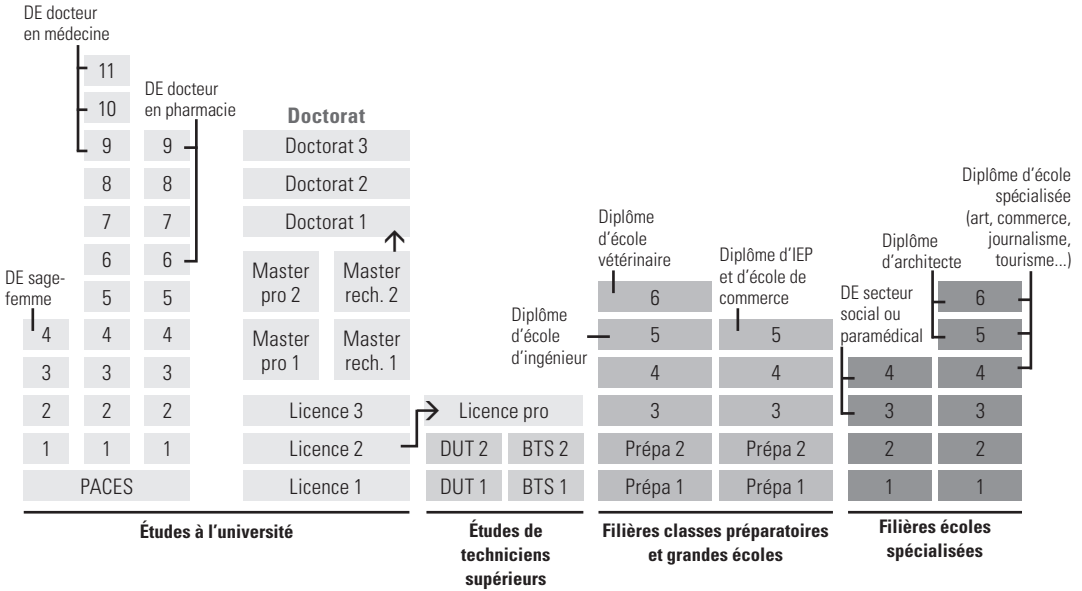
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

### Remarque

Ensemble du supérieur : source ONISEP



Lycée	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	BEP	CAP
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT		
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle	← Terminale BEP	2 <sup>de</sup> année CAP
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	Seconde BEP	1 <sup>re</sup> année CAP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Brevet				
	Cycle d'orientation	Troisième		CPA / CLIPA / DIMA	Sixième à troisième de SEGPA
	Cycle central	Quatrième			
		Cinquième			
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième				

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Cours élémentaire première année	
		<b>6 ans</b> Cours préparatoire	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Grande section		
	Petite section		

**Brevet** Examen terminal → Passage d'une formation à une autre ■ Enseignements adaptés, ASH

## Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis [1]. Cet effectif est en hausse de 0,3 point (soit 50 000 jeunes scolarisés supplémentaires) par rapport à la rentrée précédente. Cette hausse confirme la tendance engagée à la rentrée 2009. Elle se retrouve à tous les grands niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), qui connaissent peu ou prou la même évolution.

Ainsi, les effectifs du premier degré augmentent de 0,3 point. Contrairement aux années précédentes, le préélémentaire et l'élémentaire gagnent tous deux des élèves, dans des proportions équivalentes.

Si, dans le second degré, on assiste aussi à une croissance globale des effectifs (+ 0,4 point), les collèges et les lycées ne suivent pas les mêmes évolutions. Le premier cycle poursuit la tendance observée l'année dernière (+ 0,6 point). La stabilité constatée dans le second cycle est la résultante de deux évolutions contraires : la filière générale et technologique continue à perdre des élèves (- 0,4 point), alors que la filière professionnelle est en nette augmentation (+ 1,6 point). Les effectifs d'élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) poursuivent leur baisse amorcée au début des années 2000 (- 3,4 points cette année). Enfin, les élèves des établissements agricoles sont moins nombreux à la rentrée 2010.

Le secteur de l'apprentissage suit le mouvement général d'augmentation des effectifs avec 0,5 % d'apprentis supplémentaires. Mais, cette hausse est uniquement due à la vigueur de l'apprentissage dans le supérieur qui, avec 7,3 points d'augmentation de ses effectifs, reste sur le même rythme annuel de croissance.

On notera la reprise de la scolarisation dans les établissements de la santé, après une dizaine d'années de baisse continue.

Enfin, la hausse des effectifs d'étudiants (+ 0,2 point) est relativement modeste comparativement à celle de l'année dernière (+ 3,7 points) [2]. Cela est dû à une très légère baisse des étudiants dans les universités, qui est compensée par la croissance constatée dans les écoles d'ingénieurs et celles de commerce, gestion, comptabilité et vente. Fait notable, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), dont les effectifs croissaient régulièrement depuis le début des années 2000, ont eu moins de succès lors de la dernière rentrée.

## Définitions

### Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales, de la culture) sont comptabilisés. Noter que pour les étudiants, ce sont les inscriptions qui sont comptées.

### CP-CM2

Cours préparatoire à cours moyen deuxième année, soit l'enseignement élémentaire.

### ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Il regroupe les effectifs scolarisés en classes d'adaptation (CLAD) et classes pour l'inclusion scolaire (CLIS, dénommées classes d'intégration scolaire avant la rentrée 2009). Voir 3.1.

### Premier cycle

Classes de sixième à troisième, dispositifs relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (classe préparatoire à l'apprentissage ou CPA, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance ou CLIPA, dispositif d'initiation aux métiers en alternance ou DIMA).

### Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

### Second cycle général et technologique

Classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

### SEGPA

Sections d'enseignement général (sixième SEGPA à troisième SEGPA) et professionnel adapté (CAP de SEGPA). Voir 4.19.

### CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs.

### IUT

Instituts universitaires de technologie.

### IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis 2008, ils sont intégrés dans une université, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique rattachés à l'université d'Antilles-Guyane en 2010.

 Sources : MENJVA-MESR/DEPP et MESR-DGESIP-DGRI/SIES  
Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

## [1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (milliers) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	Évol (%) 2010/2009
<b>Premier degré (1)</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 624,6</b>	<b>6 643,6</b>	<b>6 647,1</b>	<b>6 664,3</b>	<b>0,3</b>
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	0,2
CP-CM2	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 062,3	4 070,5	4 080,8	0,3
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	46,0	43,8	44,3	1,2
<b>Second degré éducation nationale</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 485,4</b>	<b>5 339,7</b>	<b>5 331,7</b>	<b>5 353,2</b>	<b>0,4</b>
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 088,5	3 107,2	3 126,4	0,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	703,1	694,3	705,5	1,6
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 446,9	1 431,3	1 425,7	-0,4
Enseignement adapté du second degré (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	109,5	101,3	98,9	95,6	-3,4
<b>Second degré agriculture (2)</b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>154,9</b>	<b>151,6</b>	<b>151,9</b>	<b>149,7</b>	<b>-1,4</b>
<b>Centre de formation des apprentis</b>	<b>244,1</b>	<b>226,9</b>	<b>376,1</b>	<b>395,6</b>	<b>435,2</b>	<b>432,1</b>	<b>434,2</b>	<b>0,5</b>
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	330,1	321,7	316,4	-1,6
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	97,5	103,1	110,6	7,3
CPA, CLIPA, DIMA en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,6	7,3	7,1	-2,8
<b>Scolarisation dans étab. de la santé</b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>76,3</b>	<b>75,5</b>	<b>74,8</b>	<b>78,1</b>	<b>4,4</b>
<b>Enseignement supérieur (7)</b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 283,3</b>	<b>2 234,2</b>	<b>2 314,0</b>	<b>2 318,7</b>	<b>0,2</b>
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	77,8	84,1	85,5	84,4	-1,3
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	234,2	240,3	242,2	0,8
IUT	53,7	74,3	119,2	112,6	118,1	118,1	116,5	-1,4
Universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) (3)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 265,8	1 306,1	1 299,8	-0,5
Écoles d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,5	108,1	114,1	117,3	122,3	4,3
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	88,4	100,6	116,3	121,3	4,3
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,2	136,2	136,2	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (6)	76,0	128,5	232,4	265,1	190,9	205,3	207,4	1,1
dont formations d'ingénieurs en INP et UT		6,8	11,7	14,4	10,8	11,1	11,4	3,1
<b>Total</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>15 020,1</b>	<b>14 879,9</b>	<b>14 951,7</b>	<b>14 998,2</b>	<b>0,3</b>

(1) Données estimées pour le premier degré à partir de 2000.

(2) Hors doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

(3) Depuis la rentrée 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux des Antilles-Guyane rattachés seulement en 2010. À partir du moment où ils sont rattachés à une université, les effectifs des IUFM sont comptabilisés avec ceux des universités.

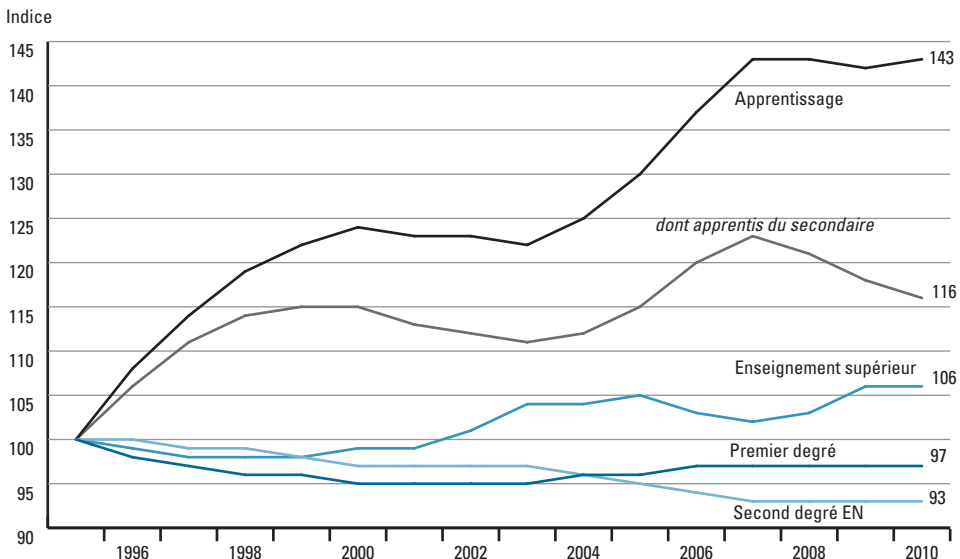
(4) Y compris les NFI (nouvelles formations d'ingénieurs).

(5) Reconstitution en 2010 des données 2009 pour les formations paramédicales et sociales, estimation pour les données de la santé en 2001.

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, EHESS, autres écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT [universités de technologie] ...). Il comprend également les effectifs des IUFM de 1992 à 2007 et ceux des Antilles-Guyane en 2008 et 2009 (IUFM non encore rattachés à une université à ces deux rentrées).

(7) Sans double compte des formations d'ingénieurs en UT et INP.

## [2] Évolution des effectifs par niveau d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



## Présentation

En 2009-2010, les effectifs de la population scolarisée ont augmenté de 150 100 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 1,0 % par rapport à la rentrée précédente. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,5 %. Ainsi, 23,0 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer est scolarisée en 2009-2010, contre 22,9 % en 2008-2009.

Les académies de Nancy-Metz, Reims, Dijon et Caen accusent une baisse d'effectifs scolarisés (environ -0,3 %), baisses plus importantes pour les académies de Martinique, Guadeloupe et de La Réunion (respectivement -2,0 %, -0,7% et -0,5%). En revanche, la population scolaire progresse fortement dans les académies de Paris (5,5 %) et de la Guyane (3,0 %). Dans les académies de Lyon, Nantes, Créteil, Montpellier et Rennes, celle-ci augmente également de plus de 1,5 %. Dans toutes les autres académies, la population scolarisée est en légère hausse.

Le taux de scolarisation varie, en France métropolitaine, de 17,0 % dans l'académie de Corse à 30,1 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le rapport est de 25,7 % en Haute-Garonne contre 16,9 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le rapport le plus faible avec seulement 15,3 % de la population scolarisée.

Dans les DOM, la part de la population scolarisée est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements (cf. chapitre 12 pour plus d'informations sur les DOM).

## Définitions

### Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Pour l'ensemble du premier degré, il s'agit d'une estimation. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2.

### Population

Les effectifs d'habitants ont été estimés par la Direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement rénové de la population.

### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
- INSEE pour les effectifs de population.

## [1] Population de l'enseignement scolaire et supérieur et population totale par département et académie en 2009-2010 (Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)
Alpes-de-Haute Provence	30 316	161 314	18,8	Meurthe-et-Moselle	181 494	733 155	24,8
Hautes-Alpes	26 276	137 445	19,1	Meuse	38 074	194 546	19,6
Bouches-du-Rhône	469 006	1 995 171	23,5	Moselle	217 132	1 045 123	20,8
Vaucluse	122 589	546 786	22,4	Vosges	77 192	379 726	20,3
<b>Aix-Marseille</b>	<b>648 187</b>	<b>2 840 716</b>	<b>22,8</b>	<b>Nancy-Metz</b>	<b>513 892</b>	<b>2 352 550</b>	<b>21,8</b>
Aisne	116 080	539 060	21,5	Loire-Atlantique	315 051	1 279 644	24,6
Oise	178 305	805 136	22,1	Maine-et-Loire	201 884	782 175	25,8
Somme	139 638	569 744	24,5	Mayenne	66 773	306 772	21,8
<b>Amiens</b>	<b>434 023</b>	<b>1 913 940</b>	<b>22,7</b>	Sarthe	127 202	564 391	22,5
Doubs	127 558	528 233	24,1	Vendée	130 028	633 721	20,5
Jura	53 384	262 694	20,3	<b>Nantes</b>	<b>840 938</b>	<b>3 566 703</b>	<b>23,6</b>
Haute-Saône	47 473	240 448	19,7	Alpes-Maritimes	229 149	1 096 624	20,9
Territoire de Belfort	34 100	142 159	24,0	Var	195 944	1 020 358	19,2
<b>Besançon</b>	<b>262 515</b>	<b>1 173 534</b>	<b>22,4</b>	<b>Nice</b>	<b>425 093</b>	<b>2 116 982</b>	<b>20,1</b>
Dordogne	69 316	413 287	16,8	Cher	56 612	312 305	18,1
Gironde	343 959	1 446 846	23,8	Eure-et-Loir	87 976	426 637	20,6
Landes	67 835	382 059	17,8	Indre	40 804	231 637	17,6
Lot-et-Garonne	60 894	330 302	18,4	Indre-et-Loire	138 502	591 108	23,4
Pyrénées-Atlantiques	134 530	655 112	20,5	Loir-et-Cher	64 045	328 199	19,5
<b>Bordeaux</b>	<b>676 534</b>	<b>3 227 606</b>	<b>21,0</b>	Loiret	147 611	656 564	22,5
Calvados	163 438	684 823	23,9	<b>Orléans-Tours</b>	<b>535 550</b>	<b>2 546 450</b>	<b>21,0</b>
Manche	99 450	498 798	19,9	<b>Paris</b>	<b>675 151</b>	<b>2 241 644</b>	<b>30,1</b>
Orne	58 783	291 309	20,2	Charente	65 429	353 722	18,5
<b>Caen</b>	<b>321 671</b>	<b>1 474 930</b>	<b>21,8</b>	Charente-Maritime	120 870	622 071	19,4
Allier	61 832	341 381	18,1	Deux-Sèvres	71 077	368 957	19,3
Cantal	25 371	147 641	17,2	Vienne	103 796	429 320	24,2
Haute-Loire	45 423	223 881	20,3	<b>Poitiers</b>	<b>361 172</b>	<b>1 774 070</b>	<b>20,4</b>
Puy-de-Dôme	144 521	632 786	22,8	Ardennes	58 282	281 235	20,7
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>277 147</b>	<b>1 345 689</b>	<b>20,6</b>	Aube	65 040	302 169	21,5
Corse-du-Sud	23 140	145 133	15,9	Marne	137 598	565 042	24,4
Haute-Corse	29 691	165 772	17,9	Haute-Marne	35 459	184 074	19,3
<b>Corse</b>	<b>52 831</b>	<b>310 905</b>	<b>17,0</b>	<b>Reims</b>	<b>296 379</b>	<b>1 332 520</b>	<b>22,2</b>
Seine-et-Marne	317 243	1 330 332	23,8	Côtes-d'Armor	119 006	589 818	20,2
Seine-Saint-Denis	376 887	1 535 697	24,5	Finistère	197 560	897 325	22,0
Val-de-Marne	298 488	1 333 275	22,4	Ille-et-Vilaine	262 832	987 923	26,6
<b>Créteil</b>	<b>992 618</b>	<b>4 199 304</b>	<b>23,6</b>	Morbihan	154 782	722 301	21,4
Côte-d'Or	129 373	525 086	24,6	<b>Rennes</b>	<b>734 180</b>	<b>3 197 367</b>	<b>23,0</b>
Nièvre	39 650	218 904	18,1	Eure	122 696	585 401	21,0
Saône-et-Loire	104 457	556 342	18,8	Seine-Maritime	299 773	1 251 438	24,0
Yonne	65 177	343 507	19,0	<b>Rouen</b>	<b>422 469</b>	<b>1 836 839</b>	<b>23,0</b>
<b>Dijon</b>	<b>338 657</b>	<b>1 643 839</b>	<b>20,6</b>	Bas-Rhin	257 717	1 104 146	23,3
Ardèche	61 247	315 677	19,4	Haut-Rhin	154 155	753 421	20,5
Drôme	103 290	486 202	21,2	<b>Strasbourg</b>	<b>411 872</b>	<b>1 857 567</b>	<b>22,2</b>
Isère	301 656	1 209 070	24,9	Ariège	26 605	152 599	17,4
Savoie	89 382	415 599	21,5	Aveyron	50 949	277 617	18,4
Haute-Savoie	155 973	735 207	21,2	Haute-Garonne	321 445	1 251 392	25,7
<b>Grenoble</b>	<b>711 548</b>	<b>3 161 755</b>	<b>22,5</b>	Gers	33 478	187 868	17,8
Nord	683 010	2 567 172	26,6	Lot	29 673	175 094	16,9
Pas-de-Calais	338 259	1 465 049	23,1	Hautes-Pyrénées	44 356	229 953	19,3
<b>Lille</b>	<b>1 021 269</b>	<b>4 032 221</b>	<b>25,3</b>	Tarn	73 309	376 878	19,5
Corrèze	43 201	244 723	17,7	Tarn-et-Garonne	47 391	242 761	19,5
Creuse	18 974	123 701	15,3	<b>Toulouse</b>	<b>627 206</b>	<b>2 894 162</b>	<b>21,7</b>
Haute-Vienne	77 233	377 535	20,5	Yvelines	331 649	1 414 404	23,4
<b>Limoges</b>	<b>139 408</b>	<b>745 959</b>	<b>18,7</b>	Essonne	290 338	1 219 744	23,8
Ain	123 589	593 580	20,8	Hauts-de-Seine	373 787	1 573 217	23,8
Loire	169 787	743 725	22,8	Val-d'Oise	286 135	1 179 364	24,3
Rhône	479 682	1 722 039	27,9	<b>Versailles</b>	<b>1 281 909</b>	<b>5 386 729</b>	<b>23,8</b>
<b>Lyon</b>	<b>773 058</b>	<b>3 059 344</b>	<b>25,3</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>14 354 039</b>	<b>62 866 904</b>	<b>22,8</b>
Aude	66 714	356 633	18,7	Guadeloupe	123 694	455 507	27,2
Gard	148 164	707 121	21,0	Guyane	74 950	233 398	32,1
Hérault	256 047	1 042 625	24,6	Martinique	100 384	402 586	24,9
Lozère	16 124	77 538	20,8	La Réunion	244 999	838 066	29,2
Pyrénées-Orientales	91 713	449 662	20,4	<b>France métro. + DOM</b>	<b>14 898 066</b>	<b>64 796 461</b>	<b>23,0</b>
<b>Montpellier</b>	<b>578 762</b>	<b>2 633 579</b>	<b>22,0</b>				

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

## Présentation

Pendant l'année scolaire 2009-2010, 14 898 100 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Ces élèves et étudiants représentent 23,0 % de la population totale [1].

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux, en recul pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, atteint 15,2 % à la rentrée 2009.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est relativement stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans y sont en léger recul, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse à tous les âges. Ce sont les 18-19 ans qui augmentent le plus, les jeunes bacheliers ayant massivement choisi de continuer leur cursus scolaire.

Au sein de l'apprentissage, ce sont les tranches d'âge de 20 à 23 ans qui progressent le plus. Les plus jeunes, moins de 17 ans, reculent (voir 5.1).

Après huit années de recul de l'espérance de scolarisation, on constate une hausse entièrement due à l'enseignement supérieur. Au final, les taux de scolarisation par âge, constatés en 2009-2010, permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,3 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus importante pour les filles, qui s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

## Définitions

### Population scolarisée

Comprend les élèves en formation initiale dans les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire ; travail, emploi et santé ; etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui du chapitre 1.2. Par ailleurs, les effectifs du primaire sont parfois surestimés et ont donc fait l'objet d'un redressement afin de ne pas avoir des taux de scolarisation supérieurs à 100 %.

### Population

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des résultats du recensement rénové de la population (INSEE).

### Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

### Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA).

### Enseignement spécialisé hors MENJVA

Il s'agit d'un enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJVA, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

### Second degré

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENJVA.

### Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

### Apprentis

Tous niveaux, y compris classes préparatoires à l'apprentissage (CPA) et dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

### Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

#### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

- INSEE pour la population par âge.

## [1] Population scolaire et universitaire et taux de scolarisation par âge en 2009-2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale	Population scolarisée	Ensemble des formations	1 <sup>er</sup> degré MENJVA y c. spécialisé	Enseignement spécial hors MENJVA	2 <sup>nd</sup> degré MENJVA y c. adapté	Autres formations du 2 <sup>nd</sup> degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2007	2 ans	812 674	123 320	15,2 (-2,9)	15,2 (-2,9)						
2006	3 ans	825 758	825 758	100,0 (0,0)	100,0 (0,0)						
2005	4 ans	805 231	805 231	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)					
2004	5 ans	798 816	798 816	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)					
2003	6 ans	796 628	796 628	100,0 (0,0)	99,8 (0,0)	0,2 (0,0)					
2002	7 ans	797 202	797 202	100,0 (0,0)	99,7 (0,0)	0,3 (0,0)					
2001	8 ans	812 551	812 551	100,0 (0,0)	99,5 (0,0)	0,5 (0,0)					
2000	9 ans	828 291	828 291	100,0 (0,0)	99,4 (0,0)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)				
1999	10 ans	799 112	799 112	100,0 (0,0)	96,1 (0,1)	0,6 (0,0)	3,3 (0,0)				
1998	11 ans	793 445	793 445	100,0 (0,0)	20,4 (0,1)	0,7 (0,0)	78,9 (-0,1)				
1997	12 ans	782 312	782 312	100,0 (0,0)	1,3 (0,0)	0,8 (0,0)	97,9 (0,0)				
1996	13 ans	791 286	778 898	98,4 (0,0)	0,1 (0,0)	0,9 (0,0)	97,3 (0,0)	0,1 (0,0)			
1995	14 ans	785 713	770 296	98,0 (-0,2)		0,9 (0,0)	95,5 (-0,2)	1,6 (0,0)	0,1 (0,0)		
1994	15 ans	767 505	750 043	97,7 (-0,2)		0,9 (0,0)	90,3 (-0,3)	4,0 (0,1)	2,5 (0,0)		
1993	16 ans	765 530	723 246	94,5 (0,3)		0,9 (0,0)	81,8 (0,8)	4,5 (0,0)	7,2 (-0,5)		
1992	17 ans	802 460	722 921	90,1 (0,4)		0,8 (0,0)	73,4 (0,3)	4,2 (0,1)	9,2 (-0,4)	2,6 (0,3)	
1991	18 ans	820 118	649 185	79,2 (3,0)		0,6 (0,0)	35,3 (-0,3)	2,9 (0,1)	8,3 (0,0)	32,1 (3,2)	
1990	19 ans	833 215	542 091	65,1 (2,3)		0,4 (0,0)	14,7 (-0,4)	1,6 (0,0)	7,1 (0,1)	41,3 (2,6)	
1989	20 ans	832 195	434 397	52,2 (2,1)		0,1 (0,0)	4,5 (-0,2)	0,7 (0,0)	5,9 (0,2)	41,0 (2,1)	
1988	21 ans	832 271	347 389	41,7 (2,2)			1,2 (-0,1)	0,4 (0,0)	4,6 (0,2)	35,5 (2,1)	
1987	22 ans	819 804	274 889	33,5 (2,5)			0,4 (0,0)	0,3 (0,0)	3,5 (0,2)	29,4 (2,2)	
1986	23 ans	817 680	201 281	24,6 (1,9)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	2,3 (0,1)	21,9 (1,8)	
1985	24 ans	804 212	136 932	17,0 (1,3)			0,1 (0,0)	0,2 (0,0)	1,4 (0,1)	15,3 (1,2)	
1984	25 ans	787 381	87 331	11,1 (0,9)				0,1 (0,0)	0,8 (0,1)	10,1 (0,8)	
1983	26 ans	770 981	61 456	8,0 (0,8)				0,1 (0,0)	0,4 (0,0)	7,5 (0,8)	
1982	27 ans	818 481	43 806	5,4 (0,4)				0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	5,2 (0,4)	
1981	28 ans	824 336	33 997	4,1 (0,3)				0,1 (0,0)		4,0 (0,3)	
1980	29 ans	836 538	26 739	3,2 (0,0)				0,1 (0,0)		3,1 (0,0)	
1979 et avant	30 et plus	40 592 199	196 776	0,5 (0,0)						0,5 (0,0)	
<b>Total</b>		<b>64 796 461</b>	<b>14 898 066</b>	<b>23,0 (0,1)</b>	<b>10,3 (0,0)</b>	<b>0,1 (0,0)</b>	<b>8,2 (-0,1)</b>	<b>0,3 (0,0)</b>	<b>0,7 (0,0)</b>	<b>3,5 (0,2)</b>	

(1) Après chaque taux est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2008. Exemple : à 20 ans, 52,2 % des jeunes sont scolarisés, soit 2,1 points de plus qu'à la rentrée 2008.

(2) L'effectif de 14 898 066 jeunes scolarisés est différent de la somme des effectifs de la colonne. Dans certaines tranches d'âge auxquelles la scolarisation est obligatoire, on constate soit une surestimation, soit une sous-estimation des effectifs scolarisés au regard de la population totale du même âge estimée à partir du recensement. L'effectif scolarisé est donc ramené à celui de la population totale afin d'obtenir un taux de scolarisation égal à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres chapitres.

## [2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2005 2006	2007 2008	2008 2009	2009 2010
<b>Ensemble des formations</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,2</b>	<b>6,1</b>	<b>6,1</b>	<b>6,3</b>
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,3	6,3	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	5,9	5,9	6,0
<b>Dans le secondaire</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7
<b>Dans le supérieur</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7	2,9
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3

Lecture - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

## Présentation

En 2009-2010, en France métropolitaine et dans les DOM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 66,1 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 56 % en 2000. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 25,7 % sont encore en quatrième [2]. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 41,8 % des garçons [1]. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation choisie. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (58,2 % pour les filles et 46,3 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée professionnel ou en apprentissage attire davantage les garçons (39,7 %) que les filles (29,7 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé, du moins dans les structures d'enseignement recensées, et les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 10,7 % et 9,1 %).

## Définitions

### Le champ couvert

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ou d'autres ministères sont comptabilisés.

### Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2010 en France métropolitaine et dans les DOM. Cette population a été évaluée à partir du recensement de la population.

### CPA, CLIPA, DIMA

Voir définitions en 5.4.

### Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'éducation nationale ou de l'agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

### Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

### Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP) ou polyvalents de l'éducation nationale ou de l'agriculture (LPA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

### Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

### Post-bac

Enseignement post-baccalauréat des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

#### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENJVA-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
- INSEE pour la population par âge.

## [1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2009-2010 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

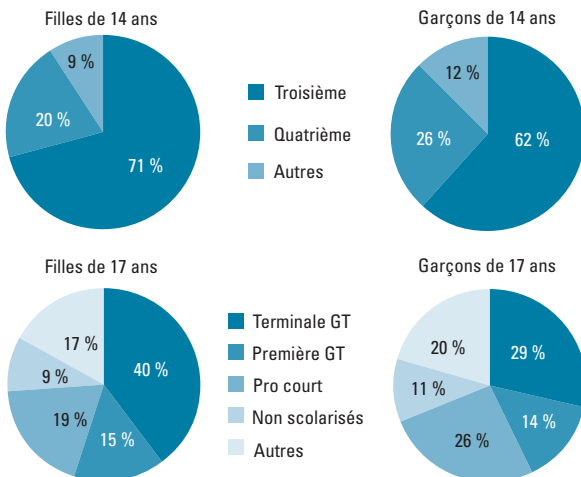
	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	12 326	20 901	33 227	12 176	20 588	32 764	3 397	5 861	9 258	2 687	4 365	7 052
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	5 000	7 782	12 782	451	643	1 094	157	199	356	108	97	205
4 <sup>e</sup>	76 893	103 383	180 276	7 767	11 046	18 813	400	531	931	48	59	107
3 <sup>e</sup> (y compris CPA, CLIPA, DIMA)	270 468	248 982	519 450	92 702	122 192	214 894	12 997	15 809	28 806	1 041	1 083	2 124
2 <sup>de</sup> générale et techno	11 671	11 397	23 068	200 109	163 637	363 746	51 443	49 637	101 080	8 062	8 013	16 075
1 <sup>re</sup> générale et techno	271	436	707	10 912	9 760	20 672	166 639	131 299	297 938	59 480	58 612	118 092
Terminale générale et techno	17	23	40	283	400	683	9 853	8 197	18 050	156 834	117 433	274 267
Pro court scolaire (1)	156	93	249	17 427	7 422	24 849	59 609	51 227	110 836	59 766	58 721	118 487
Pro court apprentissage (1)	9	11	20	2 779	8 449	11 228	12 021	39 576	51 597	15 268	47 744	63 012
Pro long scolaire (1)	174	295	469	21 831	37 901	59 732	38 810	61 898	100 708	39 554	52 700	92 254
Pro long apprentissage (1)	1	2	3	209	1 333	1 542	635	2 713	3 348	3 017	7 765	10 782
Post-bac	-	5	5	7	19	26	125	213	338	11 328	9 136	20 464
<b>Total scolarisés</b>	<b>376 986</b>	<b>393 310</b>	<b>770 296</b>	<b>366 653</b>	<b>383 390</b>	<b>750 043</b>	<b>356 086</b>	<b>367 160</b>	<b>723 246</b>	<b>357 193</b>	<b>365 728</b>	<b>722 921</b>
Différence (2)	6 322	9 095	15 417	9 265	8 197	17 462	18 125	24 159	42 284	35 611	43 928	79 539
Population	383 308	402 405	785 713	375 918	391 587	767 505	374 211	391 319	765 530	392 804	409 656	802 460

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,2	5,2	4,2	3,2	5,3	4,3	0,9	1,5	1,2	0,7	1,1	0,9
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	1,3	1,9	1,6	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup>	20,1	25,7	22,9	2,1	2,8	2,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 <sup>e</sup> (y compris CPA, CLIPA, DIMA)	70,6	61,9	66,1	24,7	31,2	28,0	3,5	4,0	3,8	0,3	0,3	0,3
2 <sup>de</sup> générale et techno	3,0	2,8	2,9	53,2	41,8	47,4	13,7	12,7	13,2	2,1	2,0	2,0
1 <sup>re</sup> générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,9	2,5	2,7	44,5	33,6	38,9	15,1	14,3	14,7
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,6	2,1	2,4	39,9	28,7	34,2
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	4,6	1,9	3,2	15,9	13,1	14,5	15,2	14,3	14,8
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,7	2,2	1,5	3,2	10,1	6,7	3,9	11,7	7,9
Pro long scolaire (1)	0,0	0,1	0,1	5,8	9,7	7,8	10,4	15,8	13,2	10,1	12,9	11,5
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,2	0,7	0,4	0,8	1,9	1,3
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,9	2,2	2,6
<b>Total scolarisés</b>	<b>98,4</b>	<b>97,7</b>	<b>98,0</b>	<b>97,5</b>	<b>97,9</b>	<b>97,7</b>	<b>95,2</b>	<b>93,8</b>	<b>94,5</b>	<b>90,9</b>	<b>89,3</b>	<b>90,1</b>
Différence (2)	1,6	2,3	2,0	2,5	2,1	2,3	4,8	6,2	5,5	9,1	10,7	9,9
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs y apparaissant sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

## [2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



## Présentation

En globalisant milieu ordinaire et établissements hospitaliers et médico-sociaux, 272 900 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés à la rentrée 2010, soit une hausse de 6,8 % par rapport à la rentrée 2009. 74 % sont scolarisés en milieu ordinaire et 26 % en établissements spécialisés [1].

La scolarisation en milieu ordinaire progresse de 7,4 %. En milieu spécialisé, la scolarisation croît dans une moindre mesure (+ 4,4 %), inversant cependant une légère tendance à la baisse observée depuis 2007.

Dans les structures de l'éducation nationale, les évolutions observées à la rentrée 2010 sont très proches de celles observées depuis la rentrée scolaire 2008 : + 5 % pour le premier degré et + 12 % pour le second degré. Dans le second degré, la scolarisation dans une classe ordinaire (individuelle) croît moins vite que la scolarisation en ULIS (collective). Les SEGPA de collège continuent à accueillir un nombre croissant d'élèves handicapés (+ 13 % en 2010) alors que, dans le même temps, elles connaissent une baisse régulière de leurs effectifs.

Les élèves handicapés sont proportionnellement plus nombreux dans le premier degré que dans le second degré (63 %, alors que les élèves du premier degré représentent 52 % du total des effectifs de l'enseignement scolaire) [2]. En milieu ordinaire, 69 % des élèves handicapés sont scolarisés individuellement. Cette proportion est de 66 % dans le premier degré et de 73 % dans le second degré, où près d'un tiers d'entre eux (31 %) fréquentent une structure de l'enseignement adapté (SEGPA et EREA) destinée aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (49 %), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (38 %). Ils sont plus souvent en CLIS (55 %) ou en ULIS (52 %) qu'en classe ordinaire et forment la majorité des élèves des établissements médico-sociaux (53 %). Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

### Sources :

- MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

- MENJVA-MESR DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

## Définitions

### Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Les modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap sont diverses. La scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

En milieu ordinaire, elle se déroule dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), dans une CLIS ou dans une ULIS (scolarisation collective).

### Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

### Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle. Comme pour la scolarisation en CLIS ou en ULIS, l'orientation vers ce type d'établissement est décidée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

### Classification des principales déficiences

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissant du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir.
- Les troubles viscéraux regroupent les troubles cardiaques, respiratoires ou liés à une pathologie cancéreuse, plus généralement, toutes les maladies chroniques requérant la mise en place d'aménagements de scolarité.
- Plusieurs troubles : au cas où le jeune présente plusieurs déficiences de même importance.
- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.

## [1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011
<b>Premier degré</b>	<b>96 396</b>	<b>104 824</b>	<b>111 083</b>	<b>109 682</b>	<b>114 482</b>	<b>120 180</b>	<b>126 294</b>
% Public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309
Clis	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985
<b>Second degré</b>	<b>37 442</b>	<b>46 699</b>	<b>44 278</b>	<b>52 334</b>	<b>60 191</b>	<b>67 310</b>	<b>75 094</b>
% Public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865
dont SEGPA collège		6 275	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099
ULIS	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229
<b>Total en milieu ordinaire</b>	<b>133 838</b>	<b>151 523</b>	<b>155 361</b>	<b>162 016</b>	<b>174 673</b>	<b>187 490</b>	<b>201 388</b>
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920
<b>Total étab. spécialisés (2)</b>	<b>77 141</b>	<b>76 340</b>	<b>76 951</b>	<b>76 413</b>	<b>75 504</b>	<b>74 845</b>	<b>78 112</b>
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626
<b>Ensemble (3)</b>	<b>210 979</b>	<b>227 863</b>	<b>232 312</b>	<b>238 429</b>	<b>249 968</b>	<b>255 572</b>	<b>272 874</b>

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(3) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

## [2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont SEGPA (2)		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médo- sociaux	Ensemble
<b>Premier degré</b>	<b>83 309</b>			<b>42 985</b>	<b>126 294</b>	<b>4 957</b>	<b>62 075</b>	<b>67 032</b>
Prélémentaire	27 465			7 571	35 036	1 808	18 543	20 351
Élémentaire	55 844			35 414	91 258	3 149	43 532	46 681
<b>Second degré</b>	<b>54 865</b>	<b>15 099</b>	<b>2 032</b>	<b>20 229</b>	<b>75 094</b>	<b>1 935</b>	<b>6 492</b>	<b>8 427</b>
Premier cycle	43 287	14 970	1 033	7 923	51 210	1 212	4 481	5 693
Second cycle	11 118	80	980	1 199	12 317	723	2 011	2 734
Indifférencié	460	49	19	11 107	11 567	300	2 353	2 653
<b>Total</b>	<b>138 174</b>	<b>15 099</b>	<b>2 032</b>	<b>63 214</b>	<b>201 388</b>	<b>7 192</b>	<b>70 920</b>	<b>78 112</b>

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) SEGPA de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

## [3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2010-2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficience	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médo- sociaux	Ensemble
Classe ordinaire	CLIS	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels et cognitifs	28 076	33 804	13 810	14 842	90 532	1 068	37 391	38 459
Troubles du psychisme	19 822	3 574	10 128	1 538	35 062	3 521	16 462	19 983
Troubles du langage et de la parole	10 809	1 599	13 071	1 359	26 838	186	1 215	1 401
Troubles auditifs	3 377	666	2 853	546	7 442	16	3 205	3 221
Troubles visuels	2 156	292	2 080	152	4 680	3	843	846
Troubles viscéraux	3 259	128	2 539	60	5 986	496	83	579
Troubles moteurs	8 454	1 028	7 333	995	17 810	563	3 568	4 131
Plusieurs troubles associés	5 653	1 771	2 029	687	10 140	594	5 648	6 242
Autres troubles	1 703	123	1 022	50	2 898	671	1 563	2 234
Polyhandicap (1)	-	-	-	-	-	74	942	1 016
<b>Total</b>	<b>83 309</b>	<b>42 985</b>	<b>54 865</b>	<b>20 229</b>	<b>201 388</b>	<b>7 192</b>	<b>70 920</b>	<b>78 112</b>

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

## Présentation

Après avoir connu un maximum de 40 100 élèves en 2004-2005, le nombre de nouveaux arrivants non francophones a fortement diminué jusqu'à 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est en nette augmentation. Durant l'année scolaire 2010-2011, 38 100 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 18 500 dans une école élémentaire, 16 200 dans un collège, et 3 400 dans un lycée dont une majorité (60 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4 ‰ des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 700 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (GRETA). Globalement, 84,3 % des nouveaux arrivants bénéficient d'une aide [2]. 78,7 % des élèves du premier degré sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), ou disposent de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Dans les collèges et lycées, respectivement 91,2 % et 82,3 % des élèves non francophones en bénéficient. Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : en France métropolitaine, trois académies y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves non francophones (Caen, Poitiers, Rennes), et deux académies plus de 95 % (Versailles, Grenoble), voire 100 % dans celles de Paris et de Rouen.

## Définitions

### Un « nouvel arrivant non francophone »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

### CLIN

Classes d'initiation, école élémentaire.

### CRI

Cours de rattrapage intégré (à un cursus ordinaire), école élémentaire.

### CLA

Classes d'accueil, second degré.

### MAT

Modules d'accueil temporaire, second degré, mis en place par certaines académies.

### ⚠ Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

### 📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 01.57, 06.08.

## [1] Les élèves nouveaux arrivants non francophones, de 2002 à 2010

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé, élèves de + de 6 ans)

	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011
Premier degré	17 980	18 610	19 450	18 952	17 586	17 280	16 952	17 346	18 487
Collèges	18 150	17 990	17 830	17 114	16 165	14 906	14 761	15 370	16 165
Lycées	2 100	2 540	2 800	3 219	3 281	2 721	3 004	2 986	3 439
<b>Ensemble des élèves non francophones</b>	<b>38 230</b>	<b>39 140</b>	<b>40 080</b>	<b>39 285</b>	<b>37 032</b>	<b>34 907</b>	<b>34 717</b>	<b>35 702</b>	<b>38 091</b>
Total élèves CP-CM2	3 963 180	3 953 283	3 976 037	4 013 337	4 065 663	4 094 064	4 108 240	4 114 255	4 125 145
Total élèves 2 <sup>nd</sup> degré	5 597 407	5 581 052	5 540 296	5 485 437	5 418 031	5 371 368	5 339 719	5 331 729	5 353 216
Ensemble des élèves	9 560 587	9 534 335	9 516 333	9 498 774	9 483 694	9 465 432	9 447 959	9 445 984	9 478 361
Part des élèves non francophones (%)	4,0	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0

(1) Données corrigées pour la Guyane

## [2] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie, en 2010

(Elèves de + de 6 ans, Public + Privé)

	Premier degré		Second degré				Ensemble		
	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	703	80,2	510	93,3	104	51,0	1 317	1 093	83,0
Amiens	407	71,7	453	95,8	130	93,1	990	847	85,6
Besançon	172	57,0	238	96,2	8	75,0	418	333	79,7
Bordeaux	618	66,2	426	90,4	76	77,6	1 120	853	76,2
Caen	104	48,1	116	87,1	69	72,5	289	201	69,6
Clermont-Ferrand	335	82,1	240	88,8	106	70,8	681	563	82,7
Corse	147	74,8	141	99,3	8	-	296	250	84,5
Créteil	1 872	86,8	2 189	80,2	617	80,9	4 678	3 879	82,9
Dijon	364	83,5	307	90,9	26	84,6	697	605	86,8
Grenoble	1 019	92,2	640	99,1	105	97,1	1 764	1 676	95,0
Lille	464	66,6	519	92,7	105	73,3	1 088	867	79,7
Limoges	151	89,4	294	79,6	49	53,1	494	395	80,0
Lyon	1 422	81,9	1 161	95,8	110	82,7	2 693	2 367	87,9
Montpellier	738	71,8	622	93,7	153	85,0	1 513	1 243	82,2
Nancy-Metz	666	64,0	316	94,9	65	76,9	1 047	776	74,1
Nantes	553	61,5	433	82,4	90	83,3	1 076	772	71,7
Nice	943	83,1	587	95,9	37	89,2	1 567	1 380	88,1
Orléans-Tours	364	76,4	421	91,9	86	70,9	871	726	83,4
Paris	634	100,0	1 260	100,0	663	100,0	2 557	2 557	100,0
Poitiers	420	47,1	327	69,7	68	45,6	815	457	56,1
Reims	289	88,9	215	96,3	57	78,9	561	509	90,7
Rennes	458	53,5	456	85,3	89	57,3	1 003	685	68,3
Rouen	137	100,0	329	100,0	39	100,0	505	505	100,0
Strasbourg	640	65,9	466	83,9	96	68,8	1 202	879	73,1
Toulouse	535	81,3	528	84,5	119	52,9	1 182	944	79,9
Versailles	2 004	93,0	2 011	97,1	318	96,2	4 333	4 121	95,1
<b>France métr.</b>	<b>16 159</b>	<b>79,4</b>	<b>15 205</b>	<b>91,2</b>	<b>3 393</b>	<b>82,3</b>	<b>34 757</b>	<b>29 483</b>	<b>84,8</b>
Guadeloupe	84	100,0	138	98,6	-	-	222	220	99,1
Guyane	1 640	67,7	581	99,1	13	100,0	2 234	1 699	76,1
Martinique	97	36,1	115	42,6	32	75,0	244	108	44,3
La Réunion	507	98,4	126	91,3	1	-	634	614	96,8
<b>DOM</b>	<b>2 328</b>	<b>74,2</b>	<b>960</b>	<b>91,3</b>	<b>46</b>	<b>80,4</b>	<b>3 334</b>	<b>2 641</b>	<b>79,2</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>18 487</b>	<b>78,7</b>	<b>16 165</b>	<b>91,2</b>	<b>3 439</b>	<b>82,3</b>	<b>38 091</b>	<b>32 124</b>	<b>84,3</b>

## Présentation

En janvier 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, 1 108 200 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation ainsi que 68 300 assistants d'éducation ou assistants pédagogiques sont des agents du système éducatif au titre du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [1]. 789 800 enseignants exercent dans le secteur public, 138 600 sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants dans les classes sous contrat des écoles et établissements privés. 179 800 agents et 68 300 assistants assurent dans le secteur public des fonctions autres que d'enseignement.

Les enseignants représentent plus des quatre cinquièmes de l'ensemble du personnel : 83,8 % des agents dans les secteurs public et privé, 81,5 % des agents dans le secteur public.

À partir de 2004, les effectifs des enseignants décroissent de façon régulière. Toutefois, les évolutions sont très diverses selon le niveau d'enseignement et le secteur. Dans le premier degré public, ils augmentent régulièrement de 2000 à 2011 (+ 5 %). Ceux du second degré public diminuent fortement de 2003 à 2011 (- 9,7 %) et enregistrent une chute de plus de 40 000 enseignants sur la période [2] [3]. Dans le secteur privé, le nombre d'enseignants recensés dans les écoles baisse depuis 2008 seulement (- 4,3 %) ; il baisse de 5,2 %, dans les établissements du second degré entre 2004 et 2011.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et d'assistance de vie scolaire représentent dans le secteur public moins de un agent sur cinq (18,5 %) [1]. Leur effectif, en forte diminution, est à peine supérieur à la moitié de l'effectif recensé en janvier 2003. Cette diminution est due au transfert des personnels ouvriers, des personnels d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales.

À ces personnels, dans le secteur public, il convient d'ajouter 63 400 assistants d'éducation et 4 900 assistants pédagogiques qui interviennent le plus souvent dans les établissements du second degré.

69 200 enseignants titulaires et 53 700 autres personnels exercent en 2011 dans l'enseignement supérieur, quel que soit le statut de l'établissement (qu'il ait ou non acquis son autonomie dans le cadre de la loi LRU).

## Définitions

### Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du CNED sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

### Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat.

### Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

### Avertissement

Les données figurant dans les tableaux se réfèrent à la situation en janvier de l'année considérée.

 Sources : MENJVA-MESR DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 1996 à janvier 2011.

- Annuaires EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2010 et 2011.

MENJVA-MESR DGRH

- Fichiers de gestion des enseignants du supérieur.

- Annuaires GESUP, février 2010 et 2011.

### Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

## [1] Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (situation en janvier) (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	Enseignants (1)			Administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance	Total	Aides éducateurs, assistants d'éducation et assistants pédagogiques	Part des enseignants / total
	Public	Privé	Total				
1996	813 125	135 280	948 405	296 420	1 244 825		76,2
1997	817 110	136 980	954 090	295 320	1 249 410		76,4
1998	825 750	137 765	963 515	294 120	1 257 635		76,6
1999	826 720	138 735	965 455	293 720	1 259 175	59 350	76,7
2000	841 140	139 155	980 295	303 320	1 283 615	61 470	76,4
2001	849 600	140 290	989 890	306 150	1 296 040	62 320	76,4
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	60 430	76,4
2003	870 515	144 169	1 014 684	311 425	1 326 109	55 770	76,5
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	50 190	76,9
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	51 287	77,4
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	58 197	77,7
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	227 150	1 209 828	60 635	81,2
2008	829 131	143 440	972 571	194 403	1 166 974	61 393	83,3
2009 (3)	798 742	141 661	940 403	174 839	1 115 242	67 538	84,3
2010	804 043	140 454	944 497	183 248	1 127 745	68 949	83,8
2011	789 819	138 639	928 458	179 759	1 108 217	68 321	83,8

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé sous contrat, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2009 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

## [2] Répartition des personnels enseignants selon le type d'affectation de janvier 2000 à janvier 2006

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré public	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004	(1) 75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	(1) 33 565
<b>Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires</b>	<b>980 295</b>	<b>989 890</b>	<b>1 004 665</b>	<b>1 014 684</b>	<b>1 013 736</b>	<b>1 005 138</b>	<b>(1) 993 744</b>

(1) Estimation : 3 300 enseignants en IUFM en moins sur la ligne « Enseignants dans le supérieur » et en plus sur la ligne « Enseignants et stagiaires en établissement de formation ». Dans le total sont inclus les enseignants au CNED.

## [3] Répartition des personnels enseignants selon le type de programme LOLF ou l'affectation, depuis janvier 2007

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2007 (1)		2008 (2)		2009		2010		2011	
	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Enseignement scolaire du 1 <sup>er</sup> degré public	321 339	80,7	322 357	81,0	321 739	81,3	323 445	81,5	330 868	81,7
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>									7 385	84,6
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré privé	46 123	90,9	46 379	91,0	46 140	90,9	45 483	91,0	44 377	91,0
Enseignement scolaire du 2 <sup>nd</sup> degré public	413 107	57,3	404 226	57,4	393 860	57,5	389 008	57,6	389 787	57,9
<i>dont fonctionnaires stagiaires</i>									8 394	62,8
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré privé	98 378	65,6	97 061	65,6	95 521	65,7	94 971	65,8	94 262	66,0
Enseignants du CNED 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés	1 121	68,8	-	-	-	-	-	-	-	-
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	35,6	78 169	36,1	62 141	37,0	74 085	36,7	69 164	36,4
Stagiaires des établissements de formation	24 751	72,0	24 379	72,7	21 002	71,1	17 505	74,4	-	-
<b>Ensemble des enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires</b>	<b>982 678</b>	<b>65,9</b>	<b>972 571</b>	<b>66,3</b>	<b>940 403</b>	<b>66,6</b>	<b>944 497</b>	<b>66,9</b>	<b>928 458</b>	<b>67,2</b>

(1) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en GRETA par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(2) À partir de 2008, les enseignants du CNED ont été comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

## Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (MENJVA) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MENJVA. À la rentrée 2010, la France métropolitaine et les DOM comptent 48 500 écoles publiques et 5 300 écoles privées. Le nombre d'écoles est en baisse de 3,4 % depuis 2006. La baisse est plus forte pour les écoles maternelles (- 6,9 % pour le public, - 16,9 % pour le privé) que pour les écoles élémentaires, expliquée en partie, et notamment pour le public, par la fusion d'écoles maternelles et élémentaires.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENJVA ou du MAAPRAT. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré varie peu depuis 2006. Le nombre de lycées professionnels a diminué de 6,7 % pour le public et augmenté de 1,7 % pour le privé. Le nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture a augmenté de 5,1 % pour le public et diminué de 1,5 % pour le privé.

Pour les établissements du supérieur, les évolutions sont plus contrastées.

Les établissements accueillant des STS ou des CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MENJVA ou du MAAPRAT. Leur nombre a augmenté depuis 2006, essentiellement dans le secteur privé (13,8 % pour les STS et 13,6 % pour les CPGE).

Depuis la rentrée 2010, tous les IUFM sont des instituts internes aux universités. 27 avaient été intégrés à une université de rattachement à la rentrée 2008, les 3 derniers (Guadeloupe, Guyane et Martinique) l'ont été en 2010.

Le nombre d'écoles d'ingénieurs et d'écoles de commerce, en baisse par rapport à 2006, augmente sensiblement depuis 2009 (7 établissements supplémentaires pour chaque type de formation).

Le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) a augmenté de 5,2 % depuis 2006. Cette augmentation concerne essentiellement le secteur public (13,7 % depuis 2006), alors que le secteur privé, auquel appartiennent 74 % des CFA, reste stable sur les trois dernières années.

### Sources :

- MENJVA-MESR DEPP/RSR 2.1 et 2.3.
- MENJVA-MESR DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MESR-DGESIP-DGRI SIES/RSR 2.18.
- MAAPRAT/RSR 4.23.

## Définitions

### Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs (France métropolitaine et DOM).

Premier degré : sous tutelle du MENJVA.

Second degré : sous tutelle du MENJVA et du MAAPRAT.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

### École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

### École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

### Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

### Lycée d'enseignement général et technologique

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

### Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

### Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

### MFR

Maison familiale rurale, relevant du MAAPRAT.

### Autres écoles de spécialités diverses

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme, les écoles paramédicales hors université, les écoles préparant aux fonctions sociales et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

### CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

### EREA

Établissement régional d'enseignement adapté.

### Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

## [1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) (France métropolitaine + DOM)

	Rentrée scolaire					Évolution entre 2006 et 2010 en %
	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Premier degré</b>	<b>55 667</b>	<b>55 329</b>	<b>54 875</b>	<b>54 280</b>	<b>53 798</b>	<b>-3,4</b>
<b>Public</b>	<b>50 290</b>	<b>49 928</b>	<b>49 498</b>	<b>48 975</b>	<b>48 522</b>	<b>-3,5</b>
Écoles maternelles	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056	-6,9
Écoles élémentaires	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466	-1,7
<b>Privé</b>	<b>5 377</b>	<b>5 401</b>	<b>5 377</b>	<b>5 305</b>	<b>5 276</b>	<b>-1,9</b>
Écoles maternelles	160	213	194	131	133	-16,9
Écoles élémentaires	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143	-1,4
<b>Second degré</b>	<b>12 236</b>	<b>12 245</b>	<b>12 252</b>	<b>12 214</b>	<b>12 203</b>	<b>-0,3</b>
<b>Public</b>	<b>8 130</b>	<b>8 132</b>	<b>8 152</b>	<b>8 133</b>	<b>8 108</b>	<b>-0,3</b>
Établissements sous tutelle du MENJVA	7 915	7 917	7 919	7 902	7 882	-0,4
Collèges	5 238	5 247	5 260	5 261	5 253	0,3
Lycées professionnels	1 043	1 027	1 012	990	973	-6,7
LEGT ou polyvalents	1 554	1 563	1 567	1 571	1 576	1,4
ÉREA	80	80	80	80	80	0,0
Établissements sous tutelle du MAAPRAT (y compris MFR)	215	215	233	231	226	5,1
dont établissements MENJVA+MAAPRAT avec STS ou CPGE	1 426	1 422	1 438	1 439	1 464	2,7
<b>Privé</b>	<b>4 106</b>	<b>4 113</b>	<b>4 100</b>	<b>4 081</b>	<b>4 095</b>	<b>-0,3</b>
Établissements sous tutelle du MENJVA	3 495	3 501	3 494	3 475	3 493	-0,1
Collèges	1 773	1 778	1 771	1 756	1 765	-0,5
Lycées professionnels	653	660	660	663	664	1,7
LEGT ou polyvalents	1 069	1 063	1 063	1 056	1 064	-0,5
Établissements sous tutelle du MAAPRAT (y compris MFR)	611	612	606	606	602	-1,5
dont établissements MENJVA+MAAPRAT avec STS ou CPGE	640	640	661	680	698	9,1
<b>Enseignement supérieur (1)</b>						
Universités (2)	81	81	79	79	79	-2,5
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	115	114	114	0,0
IUFM universitaires			27	27		
IUFM non universitaires	30	30	3	3		
Grands établissements (3)	9	10	10	11	11	22,2
Établissements avec STS	2 125	2 133	2 182	2 207	2 272	6,9
Public	1 323	1 319	1 335	1 335	1 359	2,7
Privé	802	814	847	872	913	13,8
dont STS en établissements du second degré (4)	1 912	1 908	1 943	1 961	2 001	4,7
Établissements avec CPGE	406	414	422	429	448	10,3
Public	318	324	331	337	348	9,4
Privé	88	90	91	92	100	13,6
dont CPGE en établissements du second degré (4)	390	397	405	415	434	11,3
Écoles d'ingénieurs	247	240	231	232	238	-3,6
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	219	210	206	212	213	-2,7
Établissements universitaires privés	13	13	13	12	12	-7,7
Écoles normales supérieures	4	4	5	6	5	25,0
Écoles d'architecture	23	20	21	22	22	-4,3
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	242	233	237	235	0,0
Autres écoles de spécialités diverses	804	804	796	814	813	1,1
<b>Interniveaux : centres de formation d'apprentis (5)</b>	<b>925</b>	<b>958</b>	<b>961</b>	<b>966</b>	<b>973</b>	<b>5,2</b>
Public	226	237	244	251	257	13,7
Privé	699	721	717	715	716	2,4

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau, la répartition par type d'établissements ne constituant pas une partition du supérieur (exemple : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Y compris les deux CUFR d'Albi et de Nîmes, hors universités technologiques. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. En 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III.

(3) L'Institut national polytechnique de Grenoble est devenu l'Institut polytechnique de Grenoble en 2007 avec le statut de grand établissement. L'Institut polytechnique de Bordeaux est créé en 2009 avec le statut de grand établissement.

(4) Ne sont pris en compte que les établissements sous tutelle du MENJVA ou du MAAPRAT.

(5) Ne sont pas prises en compte les antennes de centres de formation d'apprentis.